

From sip.montelimar <sip.montelimar@dgfip.finances.gouv.fr>

2024-07-09 09:04

Subject **Re: Taxe d'habitation et taxe foncière 2022**

To Ronald Krause <r.krause@gmx.de>

Attachments fp_logo_ss.jpg (1.62 KiB)

Bonjour,

Je vous confirme la bonne réception de votre virement ainsi que l'annulation des majorations.

Votre dossier est donc désormais clos.

Avec mes remerciements pour votre réactivité.

Cordialement,

DGFIP Cédric RUEL

Inspecteur principal des Finances publiques

Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Montélimar

Rue Rodolphe Bringer - BP 299

26216 MONTELIMAR CEDEX

Tél : 04 75 00 38 08

Mobile : 06 23 47 75 59

De : Ronald Krause [mailto:r.krause@gmx.de]

Envoyé : lundi 1 juillet 2024 à 23:27

Pour : sip.montelimar <sip.montelimar@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : Taxe d'habitation et taxe foncière 2022

> Bonjour m Ruel,

>

> Je regrette le retard dans le paiement de nos taxes. Vous avez raison

> de penser que les lettres d'avertissement ne nous sont pas parvenues.

> Entre-temps, j'ai donné une autorisation de prélèvement automatique

> afin de faciliter les choses.

>

> Aujourd'hui, j'ai viré 2445,- euros, la somme des deux taxes, sans les

> majorations. Je vous remercie de votre gentillesse à ce sujet.

>

> J'ai indiqué ce qui suit dans le virement bancaire :

> dossier : 3040955812433 026045

> taxe foncière et taxe d habition 2022 KRAUSE RONALD

> 26170 ST AUBAN SUR L OUVEZE

>

> En cas des questions je suis à votre disposition.

> Pendant la journée, je suis joignable au numéro direct suivant : +49

> 76 64 96 25 78

>

> Cordialement,

> Ronald KRAUSE

>

>

>

> sip.montelimar schrieb:

>> Bonjour,

>>

>> Je constate que vous n'avez pas payé votre taxe d'habitation et votre
>> taxe foncière pour l'année 2022, pour votre maison de ST AUBAN SUR
>> L'OUVEZE. Vous trouverez en pièces jointes les avis d'imposition
>> concernés, et notre mise en demeure de payer.

>>

>> Ces documents vous ayant été adressés à votre adresse secondaire en
>> France et non en Allemagne, il est possible que vous n'en ayez pas eu
>> connaissance.

>>

>> Aussi, je vous invite à régler par virement, au moyen du RIB
>> ci-joint, dans les meilleurs délais, les montants initiaux de 1 137 €
>> (taxe foncière 2022) et 1 308 € (taxe d'habitation 2022), et nous
>> annulerons les majorations de 114 € et 131 € en retour.

>>

>> Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

>>

>> Cordialement,

>> --

>> -----

>> DGFIP Cédric RUEL

>> Inspecteur principal des Finances publiques

>> Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Montélimar

>> Rue Rodolphe Bringer - BP 299

>> 26216 MONTELMAR CEDEX

>> Tél : 04 75 00 38 08

>> Mobile : 06 23 47 75 59

>>

>

Bonjour,

Je vous confirme la bonne réception de votre virement ainsi que l'annulation des majorations.

Votre dossier est donc désormais clos.

Avec mes remerciements pour votre réactivité.

Cordialement,



Cédric RUEL

Inspecteur principal des Finances publiques

Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Montélimar

Rue Rodolphe Bringer - BP 299

26216 MONTEILIMAR CEDEX

Tél : 04 75 00 38 08

Mobile : 06 23 47 75 59

De : Ronald Krause [<mailto:r.krause@gmx.de>]

Envoyé : lundi 1 juillet 2024 à 23:27

Pour : sip.montelimar <sip.montelimar@dgifp.finances.gouv.fr>

Objet : Taxe d'habitation et taxe foncière 2022

Bonjour m Ruel,

Je regrette le retard dans le paiement de nos taxes. Vous avez raison de penser que les lettres d'avertissement ne nous sont pas parvenues. Entre-temps, j'ai donné une autorisation de prélèvement automatique afin de faciliter les choses.

Aujourd'hui, j'ai viré 2445,- euros, la somme des deux taxes, sans les majorations. Je vous remercie de votre gentillesse à ce sujet.

J'ai indiqué ce qui suit dans le virement bancaire :

dossier : 3040955812433 026045

taxe foncière et taxe d habition 2022 KRAUSE RONALD

26170 ST AUBAN SUR L OUVEZE

En cas des questions je suis à votre disposition.

Pendant la journée, je suis joignable au numéro direct suivant : +49 76 64 96 25 78

Cordialement,

Ronald KRAUSE

sip.montelimar schrieb:

Bonjour,

Je constate que vous n'avez pas payé votre taxe d'habitation et votre taxe foncière pour l'année 2022, pour votre maison de ST AUBAN SUR L'OUVEZE. Vous trouverez en pièces jointes les avis d'imposition concernés, et notre mise en demeure de payer.

Ces documents vous ayant été adressés à votre adresse secondaire en France et non en Allemagne, il est possible que vous n'en ayez pas eu connaissance.

Aussi, je vous invite à régler par virement, au moyen du RIB ci-joint, dans les meilleurs délais, les montants initiaux de 1 137 € (taxe foncière 2022) et 1 308 € (taxe d'habitation 2022), et nous annulerons les majorations de 114 € et 131 € en retour.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement,

--



Cédric RUEL

Inspecteur principal des Finances publiques

Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Montélimar

Rue Rodolphe Bringer - BP 299

26216 MONTE LIMAR CEDEX

Tél : 04 75 00 38 08

Mobile : 06 23 47 75 59